



Congés supplémentaires mère de famille article L3141-9

Par **mel17**, le **25/09/2015** à **15:55**

bonjourrrn
je souhaiterais avoir plusieurs réponses a certaines questions afin de connaitre mes droits en tant que nouvelle salariée en CDI. voici donc les questions suivantes merci de bien vouloir me réponse précisément pour chacune de mes questions et de façon clair car le mot du droit du travail sont parfois complexes pour moi.
rnJ'ai fait partie de la convention de la métallurgie Charente maritimernrnembauchée depuis le 1er janvier 2015, femme de 33 ans (en janvier 2015) ayant 2 enfants de 5 ans (en mai 2015) et 2 ans (en septembre 2015) j'ai en effet acquis 11 jours de congés + journée de la voile (du 5 janvier au 31 mai 2015)rnai je le droit à des congés supplémentaires pour mère de famille comme l' Article L3141-9 du code du travail ?
rnSi oui mon patron est il dans l'obligation de me les donner ?
rnEt si il refuse ?
rnQuand puis je prendre ses congés ?
rnmerci de vos réponses sures et sans doute